

Aides collectivités

Dans les projets de particuliers pour l'habitation, différents organismes peuvent participer au financement de l'opération ou octroyer des aides. Néanmoins ces aides et les formalités changeant selon les régions, il est donc nécessaire de s'adresser aux différents organismes, associations et collectivités listés ci-dessous afin de connaître les aides que l'on peut recevoir.

● Conseil régional

Le conseil régional de chaque région peut avoir un crédit alloué pour des aides dans les améliorations du bâti. Il peut s'agir d'un pourcentage sur la main d'œuvre ou d'une somme définie pour un type de travaux. Généralement les aides demandées en fin d'année seront accordées l'année suivante due à une somme allouée pour l'année.

● Conseil général

Le conseil général d'un département octroi la majorité de ses aides au domaine publique ainsi qu'à des associations, néanmoins il peut exister des dispositifs spéciaux selon les régions.

● ADEME

L'ADEME est un organisme public qui œuvre pour la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Ainsi dans le cadre de ses missions, l'ADEME peut accorder des aides pour les projets qui permettent des économies d'énergie ou qui utilisent des énergies renouvelables. Ces aides dépendent des régions et du projet. Généralement ces aides sont octroyées en collaboration avec les conseils régionaux ou les collectivités locales. Dans d'autres régions, les aides de l'ADEME peuvent s'ajouter à celles de la région. Dans les deux cas, il s'agit souvent d'un pourcentage sur la main d'œuvre ou d'une somme définie pour un type de travaux. Il est possible d'obtenir des renseignements et des informations dans les espaces INFO ENERGIE, gérés par l'ADEME.

● Enerplan

Enerplan, l'association professionnelle de l'énergie, publie un récapitulatif des aides régionales et locales pour chaque région en ce qui concerne le solaire (thermique et photovoltaïque). Ce récapitulatif est mis à jour régulièrement.

● Communautés de communes et communes

Les communautés de communes peuvent aussi accorder des aides pour des projets dans la mesure du portefeuille qu'elles se sont prévues. Il s'agit généralement de sommes définies pour des projets travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment ou de changement d'énergies de chauffage vers des énergies renouvelables.

● Autres organismes susceptibles de donner des aides

Certaines régions locales d'énergie offrent aussi des aides pour des projets d'économies d'énergie ou de production d'électricité. Dans ces cas particuliers, il est souvent question d'une somme définie pour des travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment ou de changement d'énergies de chauffage vers des énergies renouvelables (solaire,...).

● Sources d'informations complémentaires

- <http://lannuaire.service-public.fr/>
- www.ademe.fr
- www.enerplan.asso.fr